

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 31 JUILLET 2012 A 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,
Turcat Danielle.

et Messieurs Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine
Jean-Paul, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques.

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- * Atlas de la biodiversité : validation du plan de financement
- * Habiter mieux : majoration de l'aide communautaire pour les habitants de Virlet dans un souci d'égalité entre les communes
- * Réflexion sur le prochain Contrat Territoire Allier (Conseil Général de l'Allier)
- * Questions diverses

Atlas de la biodiversité : validation du plan de financement

Monsieur Le Président ouvre la séance et rappelle la démarche « ABC » menée par la DREAL. Comme ceci a été abordé lors des réunions de présentations, le montage financier de cette opération a été long, semé de négociations, avec des enveloppes de diverses origines et pour des périmètres eux aussi différents.

Le coût du projet pour le projet communautaire est de 77 000 euros, avec une participation de :

| | |
|--------------------|----------------|
| Etat | 23 000 € |
| Feader | 30 000 € |
| Conseil Général 03 | 7 000 € |
| CPIE | 9 500 € |
| Cté de Cnes 2012 | 3 750 € |
| Cté de Cnes 2013 | 3 750 € |

L'assistance valide la participation financière de la Cté de Cnes

Nombre de votants : 11 (retard de monsieur Beaumont)

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

Habiter mieux : majoration de l'aide communautaire pour les habitants de Virlet dans un souci d'égalité entre les communes

Monsieur Chito rappelle que ce programme d'aide à l'amélioration de l'habitat n'est pas équitable sur tout le territoire communautaire.

Les bénéficiaires de l'Allier perçoivent :

Aide de droit commun ANAH : 1 100€

+ 500€ (majoration 2012)

+ 300€ induit par l'implication du CG03 de 300€

+ 200€ induit par l'implication de la Cté de Cnes de 200€

soit 2 100 € par l'ANAH

Et

Aide du CG03 : 300€

Aide de la Communauté de Communes : 200 €

Soit un total de : 2600 euros

Pour la commune de Virlet, le département du Puy de Dôme ne s'est pas engagé dans le soutien financier de cette opération, il en résulte donc une aide de :

Aide de droit commun ANAH : 1 100€

+ 500€ (majoration 2012)

+ 200€ induit par l'implication de la Cté de Cnes de 200€

soit 1 800 € par l'ANAH

Et

Aide de la Communauté de Communes : 200 €

Soit un total de : 2000 euros

Avec une aide complémentaire de la Cté de Cnes de 300 euros, l'ANAH abondera de 300 euros ce qui permet une égalité de traitement pour tous les bénéficiaires de la Cté de Cnes.

L'assistance vote à l'unanimité la proposition.

Nombre de votants : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

A noter que dans le cadre de l'amélioration de l'habitat :

4 dossiers ont été traités par le PACT'ARIM dont un bénéficie d'une aide « habiter mieux » et 1 dossier a été traité par le CG 03 sur le programme « habiter mieux ».

Réflexion sur le prochain Contrat Territoire Allier (Conseil Général de l'Allier)

Monsieur Chito décrit le contrat Territoire Allier qui est une suite au contrat d'intercommunalité déjà signé avec le CG de l'Allier. Il est triennal et permet de gérer une enveloppe dédiée à la collectivité selon les besoins de cette dernière.

Les grands principes :

Les contrats passent d'une enveloppe forfaitaire (165 000 € potentiel par EPCI) à une enveloppe adaptée en fonction des richesses du territoire (population DGF ; CIF ; coefficient de mobilisation du Potentiel fiscal ; Ecart relatif du PF) fixé à 6 099 211€ pour l'Allier.

L'enveloppe potentielle notifiée ne peut être abondée le temps du CTA.
On peut passer un CTA même si le contrat 1ère génération n'est pas clos (si opérations engagées) ... quoique préconisé.

Il n'y a plus de lignes classiques en investissement autrement que pour le CTA (hormis petit équipement structure petite Enfance, ligne Habitat)

Lien fort avec les contrats Auvergne +

L'enveloppe prévue pour la Communauté de Communes du Pays de Marcillat est de : 254 184 euros.

94 000 euros sont déjà fléchés pour la construction de la caserne de gendarmerie (aide départementale initiale de 136 000 € prévue en 2 parties 42 000 pour la première phase sur le premier « contrat interco » et 94 000 € pour la 2^{ème} phase) ce qui laisse 169 684 euros pour un programme d'actions à planifier.

Quelques idées sont proposées afin d'amorcer la réflexion.

Antenne téléphonique : pour une couverture optimale et en lien avec le projet du Conseil Général de la Creuse qui prévoit une implantation d'un pylône vers le village de Valette. Ce projet est lié au développement d'animation de type « réalité augmentée ».

Complément d'animation salle 5 de la Maison de la Combraille : I Pad / vitrine / animation...

Mise en tourisme du territoire via de la signalétique touristique (sites, hébergeurs, ...)

L'objet serait d'uniformiser la signalétique des hébergeurs et aussi des sites remarquables

Fonctionnement pour le développement de la politique jeunesse : Afin de renforcer l'action envers les jeunes, il est possible d'envisager une mission d'animateur. Une tentative est planifiée avec l'initiation à l'escrime en août prochain

Restauration de mares communales : Cette opération semble difficile à mettre en place dans ce contrat car il faudrait transférer les mares à la Cté de Cnes.

Panneaux ludiques des mares sur lave émaillée : les panneaux posés sont en très mauvais état

Carte communautaire pour RIS : la carte existante est obsolète

« chambonchard ? » « gué de Sellat » D'éventuels aménagements sont à prévoir sur les sites. Cependant, en fonction du devenir du site de Chambonchard, selon l'avancée des réflexions, la définition des compétences Il est difficile de planifier des actions concrètes.

Evènementiel Artistique avec ACW land art ? Il y a quelques années un symposium avait eu lieu en Allemagne avec des artistes français ... peut on envisager « le retour ». Pourquoi pas un évènementiel autour du Land Art ?

Matériel pour associations ? Le prêt des barnums aux associations est très apprécié, en faut-il d'avantage ? Ou bien un autre type d'équipement ?

Circuits courts ? / Alimentation responsable : Sujets d'actualité, à développer

Aide à la visite virtuelle des structures d'hébergement et mise en ligne sur les sites internet.

La liste n'est pas exhaustive et mérite une maturité. Des réunions seront projetées ultérieurement pour approfondir les sujets.

Questions diverses :

SCOT : Des courriers avec un CD devraient arriver dans les mairies d'ici quelques jours. La date de réception du document à la Cté de Cnes définira le début d'une période de consultation de 3 mois, ce qui laisse prévoir une réunion fin octobre au cours de laquelle le DOO sera soumis à avis et l'ensemble des remarques non corrigées seront mentionnées en délibération.

Le 9 septembre prochain aura lieu une journée **randonnée pédestre et VTT** sur les Communauté de Communes de Marcillat et de Pionsat. Au programme 4 boucles VTT (18, 34, 46 et 62 km) et 4 boucles Marche (8, 18, 25 et 38 km) ainsi qu'une boucle spécifique pour les enfants et les personnes handicapées. Les informations et invitations sont au comité départemental de cyclotourisme, elles seront transférées aux mairies dès réception à la Communauté de Communes.

Initiation à l'escrime : Monsieur Frédéric Ferrandon moniteur d'escrime travaille pour l'association des escrimeurs du bourbonnais qui développe des sections sur tout le département de l'Allier. Il a proposé de faire connaître cette discipline sur la Cté de Cnes en faisant une semaine d'initiation (du 20 au 24 août) sur les sites de : Arpheuilles St-Priest, Terjat, Villebret et Marcillat. Un tournoi est prévu le vendredi 24 à partir de 10 heures. Les élus sont conviés à un verre amical avec les jeunes initiés à 17h00, salle polyvalente de Marcillat.

Une invitation est distribuée.

Véloroute : Les services du Conseil Général de l'Allier ont projeté de mettre en place une signalétique propre au véloroute en septembre prochain (liaison entre la Creuse et l'Allier à Chambonchard). Malgré une demande assidue, les panneaux de site patrimoniaux ne seront pas pris en compte et feront partie d'un plan de mise en tourisme dans le Contrat Territoire Allier comme évoqué au dessus.

Entretien des chemins : certaines communes ont du mal à faire entretenir les chemins de randonnée par les riverains. Il conviendra d'aborder le sujet ultérieurement pour que les voies ne soient pas obstruées.

Documents de séance :

Invitation à la fin du stage d'initiation à l'escrime